

La fausse faillite de l'installateur de panneaux photovoltaïques

Une personne déjà équipée d'une installation photovoltaïque sur son toit reçoit un appel téléphonique : « Votre installation photovoltaïque doit fonctionner, mais votre installateur a fait faillite. Rassurez-vous, tout n'est pas perdu, nous sommes là pour vous aider. »

S'en suit une prise de rendez-vous où le démarcheur fait le tour de l'installation et déclare qu'elle est très bien faite, mais...

Puis, la conversation s'engage avec un objectif : caser un contrat d'entretien (*parfaitement inutile*) ou mieux, placer un poêle à granulés ou un chauffe-eau solaire à un prix « défiant toute concurrence ». Bien évidemment, l'installateur peut très bien exister encore mais, la plupart du temps, le client ne prend pas la peine de vérifier, et la commande est à passer immédiatement sinon « vous perdez tous les avantages ».

Ensuite, c'est l'engrenage classique : le contrat antidaté, la signature falsifiée de la demande d'emprunt à une banque complice, la mise en place dans la semaine qui suit, et les traites exorbitantes à payer.

Le consommateur doit se méfier de ces démarches téléphoniques qui, sous prétexte de vous aider, visent finalement à vous faire réaliser une dépense supplémentaire.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)